

M. Jacques PHILIPPOT

La science de l'Archéologie du Moyen-Age

M. Jacques Philippot nous présente son travail comme une synthèse de l'enseignement qu'il reçoit à l'École du Louvre, et de ses idées personnelles sur l'Art du Moyen-Age.

Malgré le dédain de la société des xvii^e et xviii^e siècles pour ce qu'elle appelait « *l'art des Goths* » déjà un Roger Gaignière avait relevé des inscriptions, des armoiries, des détails de sculptures et de vitraux de cette époque généralement méprisée ; et les Bénédictins avaient publié de savants ouvrages illustrés sur l'histoire de leurs abbayes, qui nous ont conservé le souvenir de monuments aujourd'hui disparus.

Comme les guerres de religion, qui, au xvi^e siècle, saccagèrent les églises et mutilèrent les statues par passion partisane, la Révolution s'attaqua aux symboles d'une époque dite de tyrannie par haine, et aux objets de métal pour des motifs de défense nationale, beaucoup plus qu'aux édifices eux-mêmes.

L'époque qui suivit : Empire et Restauration a démoli un grand nombre d'églises, souvent pour de simples motifs d'urbanisme (exemple : les abbayes de Cluny et de Saint-Corneille de Compiègne).

Heureusement, pendant la Révolution, Alexandre Lenoir avait déjà commencé à récolter, et ainsi à sauvegarder des tableaux, des sculptures et des objets qui furent l'embryon de nos musées du Louvre et de Versailles.

Avec l'époque Romantique, le goût du Moyen-Age se manifeste ; la littérature s'en empare et place dans ce cadre ses romans et son théâtre. La peinture se consacre aux sujets historiques, le bibelot et la reliure s'inspirent de l'architecture et des ruines dans un style auquel on a donné le nom de « *Gothique troubadour* ».

En 1834, Arcis de Caumont fonde la *Société archéologique* à Caen ; exemple suivi par de nombreuses sociétés locales dont les travaux sont publiés dans des bulletins périodiques qui furent à l'origine d'ouvrages illustrés plus importants.

Vers le même temps date la fondation de l'*École des Chartes*, de la *Société des Antiquaires de France*, de la *Commission des Monuments historiques*, ainsi que les travaux de restauration de Viollet-le-Duc.

Puis M. Philippot nous indique les méthodes de travail professées à l'École des Chartes et à l'École du Louvre par des maîtres éminents dont les enseignements, les nombreux ouvrages et les thèses savantes ont élevé l'archéologie au rang d'une véritable science. Une preuve de l'efficacité de cet enseignement nous est donnée par la restitution (et non restauration totale) des cathédrales victimes de la

guerre 1914-1918, par les savants architectes des monuments historiques.

Notre confrère parle ensuite des qualités d'exactitude et de critique que doivent avoir les travaux historiques et archéologiques. Comme exemple de sujets mis au point, il nous cite « *Les routes des pèlerinages* » étudiées par M. Emile Mâle et « *l'origine de la croisée d'ogives* » définitivement fixée par M. Marcel Aubert. Il nous expose aussi certains problèmes encore à l'étude : l'acceptation du terme *Gothique* pour désigner l'époque s'étendant du XIII^e siècle au XV^e siècle, et la division de l'art du Moyen-Age en périodes : primitive, classique et baroque, bien que ce dernier terme s'applique déjà au XVI^e siècle.

En terminant, notre confrère rend un hommage reconnaissant aux maîtres éminents dont il suit les enseignements, et nous le remercions de nous faire profiter de la science qu'il recueille auprès d'eux.

♦♦

M. Vergnet-Ruiz fit ensuite une critique de la communication de M. J. Philippot, apportant de nouvelles preuves à l'appui de certains points de son argumentation, contestant aussi certaines de ses opinions.

M. VERGNET-RUIZ

Un Bureau des Pauvres dans l'Oise au XVIII^e siècle

La charité dans notre région était exercée non seulement par les Abbayes et les Hôpitaux, mais aussi par les Confréries, les Charités et les *Bureaux des Pauvres*.

M. Vergnet-Ruiz nous explique le fonctionnement du Bureau des Pauvres de *Pronleroy*, d'après des pièces d'archives du département qu'il a patiemment compulsées.

Ce bureau existait déjà en 1721 et possédait un capital qui produisait un revenu lui permettant de remplir sa charitable fonction. Il était double, une section était propre à *Pronleroy* (*bureau particulier*) et une autre section concernait les paroisses de *Cressonsac*, *Trois-Etots*, *Pronleroy* et *Granvilliers-aux-Bois* (*bureau général*). C'est donc un premier essai de syndicat intercommunal pour un objet déterminé.

Le Bureau des Pauvres était composé de membres représentant, les uns le Bureau particulier de *Pronleroy*, et les autres le Bureau général des quatre paroisses ; il se réunissait périodiquement pour entendre le compte rendu des recettes et des dépenses. La sujétion du Bureau général au Bureau particulier ressort nettement des procès-verbaux de ces assemblées : chacun avait un receveur ou trésorier, mais c'est celui du bureau particulier de *Pronleroy* qui centralisait les revenus.